



# 40 les actions du plan climat



## BÂTIMENT / HABITAT

### LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- 01 Généraliser la thermographie infrarouge à l'ensemble du périmètre du GPC
- 02 Généraliser les audits énergétiques sur les bâtiments publics
- 03 Inciter les habitants du GPC à réaliser des visites énergétiques et à effectuer des travaux de rénovation
- 04 Favoriser prioritairement la rénovation énergétique de l'habitat collectif et des logements sociaux
- 05 Étendre les dispositifs d'aide de la collectivité vers les particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat

### LES ÉNERGIES PROPRES / RENOUEVABLES

- 06 Favoriser le développement des énergies renouvelables
- 07 Développer les réseaux de chaleur et favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables sur les centrales de chauffe
- 08 Supprimer progressivement les chaudières publiques alimentées au fuel

### DÉVELOPPER LE CONSEIL

- 09 Adapter l'Espace Info Énergie au périmètre du GPC
- 10 Évaluer la pertinence de créer un / des poste(s) de Conseil en Énergie Partagé à l'échelle du GPC
- 11 Favoriser et valoriser le haut niveau de compétence des professionnels du bâtiment
- 12 Promouvoir l'éco construction/l'éco rénovation
- 13 Organiser des visites de bâtiments publics et d'habitat exemplaires sur le plan énergétique
- 14 Former / sensibiliser les habitants du territoire à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables
- 15 Promouvoir l'entretien annuel des chaudières dans l'habitat privé
- 16 Favoriser une rénovation énergétique respectueuse du patrimoine

### AUTRES

- 17 Développer les programmes d'actions avec les fournisseurs d'énergies
- 18 Participer aux appels à projets «Énergivie» de la Région/ADEME
- 19 Soutenir des projets d'écologie industrielle et de «zones d'activités vertes»
- 20 Rechercher des synergies, au travers d'achats groupés, entre les collectivités du GPC pour des prestations intellectuelles, des fournitures et des travaux
- 21 Favoriser l'adhésion des communes du GPC à la Charte CREA (Conférence Régionale de l'Énergie en Alsace)
- 22 Compenser localement les émissions de CO<sub>2</sub> inévitables



## TRANSPORT / MOBILITÉ

### STRATÉGIE COMMUNE

- 23 Définir une stratégie commune à l'échelle du GPC pour les déplacements
- 24 Trouver une cohérence entre urbanisme et déplacements

### ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE ET LIMITATION DU TRAFIC ROUTIER

- 25 Favoriser l'utilisation des transports doux
- 26 Limiter l'impact et l'usage individuel de la voiture
- 27 Développer / améliorer les transports en commun
- 28 Développer l'intermodalité
- 29 Promouvoir les Plans de Déplacements Entreprise et les Plans de Déplacements Administration
- 30 Limiter l'impact des transports de marchandises

### LA SENSIBILISATION

- 31 Sensibiliser, informer sur l'écomobilité



## EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

- 32 Sensibiliser aux économies d'énergie sur l'éclairage public
- 33 Favoriser la réalisation de diagnostics et de travaux sur l'éclairage public



## ANIMATION / COMMUNICATION

- 34 Communiquer autour de la démarche Plan Climat
- 35 Sensibiliser les intercommunalités à l'adhésion au Plan Climat
- 36 Sensibiliser le grand public à l'adhésion au Plan Climat



## AGIR DANS D'AUTRES DOMAINES

- 37 S'adapter aux changements climatiques
- 38 Préserver la biodiversité face aux changements climatiques
- 39 Promouvoir la consommation durable
- 40 Développer et optimiser la gestion des déchets



Grand Pays de Colmar - 1 place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50528 - 68021 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 20 67 76 Fax 03 89 20 67 57

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://grandpays.colmar.fr>

energivie.info et l'Union européenne soutiennent les Plans Climat



# 40 les actions du plan climat

## Nos énergies pour un avenir durable !



### LE GRAND PAYS DE COLMAR

Le Grand Pays de Colmar a été créé en 2000. Il s'étend de la montagne vosgienne au Rhin sur un périmètre de 1 118 km<sup>2</sup> et se compose de 97 communes regroupées au sein d'intercommunalités. Sa population compte un peu plus de 200 000 habitants. La moitié du Grand Pays de Colmar est couverte par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Pays est un territoire de projets. C'est un lieu d'action collective qui fédère les communes et leurs groupements, avec des acteurs socio-économiques et associatifs autour de projets communs de développement et d'aménagement durable.

C'est dans ce contexte que la démarche **Plan Climat Énergie Territorial** a été initiée, dès juin 2008, par les élus du Grand Pays de Colmar.



### QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL ?

Une démarche collective qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en renforçant l'attractivité du territoire. Le Plan Climat se base sur la mise en œuvre d'actions concrètes et une mutualisation des savoir-faire.

## PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL ...



Le changement climatique constitue l'une des questions environnementales, économiques et sociales majeures du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Face à ce constat, les Etats ont décidé d'agir au sein de la convention cadre des Nations Unies sur le climat, en signant en 1997 les accords de Kyoto. Ils se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5% sur la période 2008-2012.

L'Union Européenne s'est fortement impliquée dans ce processus et s'est fixé des objectifs ambitieux. En France, cet engagement s'est concrétisé en 2004 par le lancement d'un Plan Climat National qui incite notamment les collectivités à réaliser, de façon volontaire, des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET).

Sensible à cette problématique, le Grand Pays de Colmar s'est engagé, le 6 juin 2008, dans une démarche de Plan Climat Énergie Territorial soutenue par la Région Alsace, l'ADEME<sup>1</sup> et le FEDER (fonds européens). Le territoire anticipe ainsi une obligation légale du Grenelle de l'Environnement qui imposera, en 2013, l'établissement de tels plans pour toutes les collectivités ou groupement de communes de plus de 50 000 habitants.

### QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

L'énergie solaire qui arrive sur Terre est en partie réfléchiée vers l'espace, le reste étant absorbé par l'atmosphère, le sol et les océans.

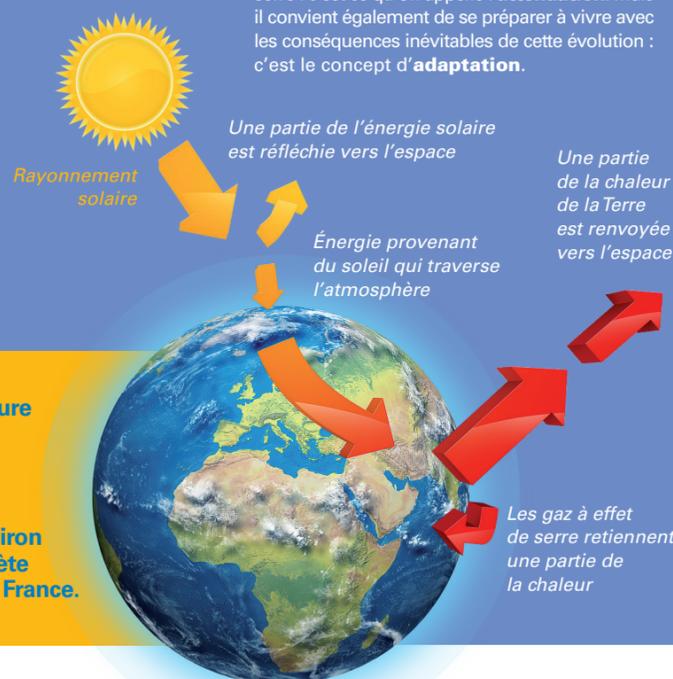
Au contact du rayonnement reçu, la Terre s'échauffe. A l'inverse, la Terre se refroidit en émettant vers l'espace un rayonnement infrarouge.

Cependant, la plus grande partie de ce rayonnement est piégée par certains gaz présents naturellement dans notre atmosphère : les gaz à effet de serre. Ce phénomène provoque l'échauffement de la basse atmosphère. L'effet de serre est un élément

indispensable à la vie. Sans effet de serre l'humanité ne pourrait vivre sur notre planète, puisqu'au lieu des 15°C en température moyenne que nous connaissons celle-ci serait à -18°C. En temps normal ceci est bon pour la planète, mais en présence d'**excédent de gaz à effet de serre, ceci devient néfaste** (ex : augmentation de la fréquence et de l'amplitude des phénomènes météorologiques extrêmes...). Le principal gaz à effet de serre est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), il est dégagé notamment par l'industrie, les transports, le chauffage des bâtiments...

En un siècle la concentration du CO<sub>2</sub> a augmenté de 30%. C'est pourquoi il est urgent de s'attaquer aux causes du réchauffement climatique en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre : c'est ce qu'on appelle l'**atténuation**. Mais il convient également de se préparer à vivre avec les conséquences inévitables de cette évolution : c'est le concept d'**adaptation**.

Source : réseau action climat



## LE PLAN CLIMAT DU GRAND PAYS DE COLMAR

### EN QUOI LE GRAND PAYS DE COLMAR EST-IL CONCERNÉ ?

Le climat n'a pas de frontières : chacune des actions menées dans le Grand Pays de Colmar participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau global et contribue ainsi à limiter le dérèglement climatique planétaire. Il n'empêche que le Grand Pays de Colmar connaîtra probablement des évolutions météorologiques et il devra nécessairement s'adapter à une raréfaction des énergies fossiles.

La démarche s'est structurée localement selon différentes étapes :

- 1 l'établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques (en partenariat avec L'ASPA<sup>2</sup>) ;
- 2 la définition d'objectifs stratégiques quantifiés et opérationnels en faveur du climat ;
- 3 l'établissement d'un programme d'actions, comportant notamment des réalisations exemplaires et démonstratives ;
- 4 la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Ce projet est en phase avec les objectifs fixés par l'Union Européenne, à savoir «**les 3 x 20**» :

- D'ici à 2020 :
- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
  - améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
  - porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydraulique...).

Il s'aligne sur les objectifs nationaux également appelés «**facteur 4**».

D'ici à 2050, il conviendra de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre (année de référence 1990).

Et contribue à l'atteinte des objectifs régionaux inscrits dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie Alsace.

1 - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

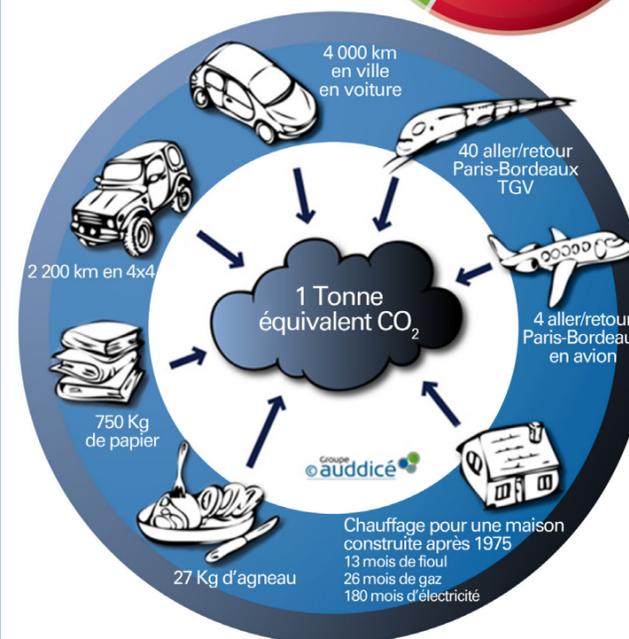
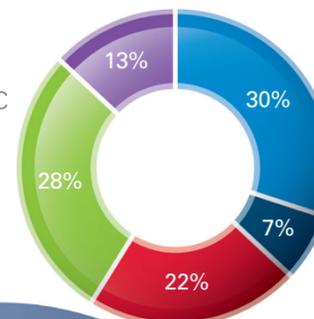
2 - Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace.

## LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU GRAND PAYS DE COLMAR

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2009 SUR LE SECTEUR DU GPC

- Transformation d'énergie
- Industrie
- Résidentiel / tertiaire
- Agriculture
- Transports (routier + autres)

Source : ASPA INVENT'AIR V2011



Au regard de ces résultats, à l'**horizon 2050**, les émissions d'un habitant du Grand Pays de Colmar devront passer sous la barre des **2 tonnes** équivalent CO<sub>2</sub> par an. À titre de comparaison, en 2009, elles étaient de 6,7 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par habitant. Pour l'ensemble du territoire du Grand Pays de Colmar, les émissions étaient de 1350 kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

En fonction de ces niveaux d'émissions, le Grand Pays de Colmar a défini, des **axes stratégiques** d'intervention pour son Plan Climat. Il s'agit des thématiques :

- «**Bâtiment et Habitat**»
- «**Transport et Mobilité**»
- «**Exemplarité de la collectivité à travers l'éclairage public**»
- «**Communication et Sensibilisation**»

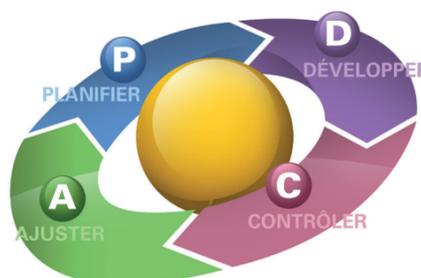
Une dernière thématique intitulée «**agir dans d'autres domaines**» a été créée pour traiter certains sujets jugés importants mais n'entrant pas dans les axes prioritaires initialement identifiés.

Le Grand Pays de Colmar a créé des groupes de travail thématiques qui ont permis d'approfondir les axes retenus. L'objectif étant d'élaborer un plan d'actions concertées et de développer des outils susceptibles d'être partagés par l'ensemble des forces vives du territoire. Les groupes de travail étaient constitués d'élus locaux, de représentants des services déconcentrés de l'Etat, d'agents des collectivités, d'acteurs institutionnels et d'experts.

C'est ainsi que sont nées **40 actions concrètes** constituant le corps du plan d'actions du Plan Climat du Grand Pays de Colmar. Ce programme d'actions a été soumis à la validation du Conseil de Développement du Grand Pays de Colmar, instance de concertation représentant la société civile.

Il a été validé, en décembre 2011, par le Collège des Présidents du Grand Pays de Colmar.

## CONCLUSION



« Le Plan Climat Énergie Territorial du Grand Pays de Colmar a été conçu comme une « boîte à outils » que chacun peut utiliser et mettre en œuvre en fonction de ses priorités. Ce programme d'actions est également un support d'échanges de bonnes pratiques qui doit permettre au territoire d'atteindre les objectifs ambitieux que se sont fixés la communauté internationale, la France et la Région Alsace en matière de lutte contre le dérèglement climatique. »

**Gilbert MEYER,**  
Président du Grand Pays de Colmar



« La construction de notre plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et favoriser le développement des énergies renouvelables s'est appuyée sur une démarche participative. »

« Sa mise en œuvre doit s'organiser selon le même principe. Ainsi en tant qu' élu, agent de collectivité, chef d'entreprise, salarié, membre d'association, habitant du Grand Pays de Colmar, ... vous pouvez tous contribuer à relever ce formidable défi. »

**Norbert SCHICKEL,**  
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster  
Élu référent du Plan Climat